Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

direction départementale
des territoires

service eau, environnement, forêt et risques
unité eau-milieux aquatiques

dossier suivi par : David MOULIN et Guillaume Brad
tél. : 05 55 12 90 57 et 05 55 12 90 54– fax : 05 55 12 90 69
courriels : david.moulin@haute-vienne.gouv.fr
guillaume.brard@haute-vienne.gouv.fr

Le directeur

à

Monsieur le président
Syndicat mixte des bassins Bandiat TArdoire
La Monnerie

87150 CUSSAC

objet : Dossier de demande de DIG et d'autorisation loi sur l'eau pour l'effacement du barrage de la Monnerie

Limoges, le 25 OCT. 2016

réf : DM n° 3/022
v/réf :

J'accuse réception en date du 20 octobre 2016 du dossier modifié de demande de Déclaration d'Intérêt Général et de d'autorisation au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) concernant l'opération d'effacement du barrage de la Monnerie.

Les compléments apportés rendent le dossier complet et recevable. Il peut être soumis à l'enquête publique.

En outre, le dossier a été communiqué pour avis aux ARS de Haute-Vienne et de Charente le 14 octobre pour un délai de réponse de quarante cinq jours.

Le service de police de l'eau, situé à la DDT87 (22, rue des pénitents blancs – Immeuble PASTEL – 87032 Limoges cedex, tel : 05 55 12 90 57 jusqu'au 30/11/2016) en charge de l'instruction de votre dossier se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

P/le directeur,
Le chef du service,

Eric HULOT